

FIBRE OPTIQUE :

Les travaux d'installation dans les rues sont terminés.

Vous pouvez désormais demander votre pré-raccordement selon la procédure indiquée dans l'encart jusqu'au **8 novembre 2020**.

Le pré-raccordement c'est quoi ?

- Installation technique uniquement : On passe la fibre optique depuis le boîtier dans la rue jusque dans votre habitation (habitée ou non), hangar, pressoir, logement vendangeurs, etc. et on installe la prise de branchement à l'endroit où vous le souhaitez dans la maison. Le technicien qui viendra vous aidera à déterminer le meilleur endroit dans votre habitation mais réfléchissez-y dès à présent car il vous faudra dégager le passage pour que celui-ci puisse travailler. Votre installation est prête mais ne fonctionne pas encore. Cette opération est gratuite.
- Si vous avez des problèmes pour faire votre demande, n'hésitez pas à passer en Mairie.
- A partir du 15 janvier 2021, vous pourrez contacter votre fournisseur d'accès (Orange, Bouygues, Free, etc.) pour passer à un abonnement fibre. Vous pourrez alors brancher votre box fibre C'est seulement à ce moment que vous serez effectivement branché sur la fibre.
- Deux documents d'informations sont en ligne sur www.mairiedegland02.fr rubrique « actualités ».

BEURK !!! :

Depuis quelque temps les trottoirs, places, rues et ruelles sont régulièrement décorées de crottes de chien (et pas des petites !)... C'est inadmissible et dégoûtant !

Dernière en date, le vendredi 23 octobre 2020, devant le banc de l'arrêt de bus de la Mairie, là où descendent les enfants de l'école ou les passagers du Fablio, là où les clients attendent le passage de la boulangère chaque matin ou du poissonnier. Cela a valu à une personne d'un certain âge de déraper sur la dite crotte et de faire une chute qui aurait pu avoir des conséquences graves (fracture par exemple)...



Nous avons d'autres photos aussi parlantes que celles-ci.....

Petit « tuto » à l'intention des promeneurs de chiens :

- Je sors mon chien, je mets un sac plastique dans ma poche.
- Mon chien fait ses petites (ou grosses) affaires à un endroit inapproprié.
- Je sors mon sac que je retourne sur ma main.
- Je ramasse les crottes.
- Je retourne le sac à l'endroit.
- Je fais un nœud.
- Je jette le sac dans une poubelle.

C'est simple, rapide, efficace et je laisse l'espace public propre. Merci à l'avance de votre collaboration et de votre civisme.

DÉCHETS VERTS :

Le terrain communal en bord de Marne est réservé à l'usage de la commune. Ce n'est pas un lieu de collecte des déchets verts. Il existe des points d'apport volontaire dans les différentes déchèteries de la communauté d'agglomération qui permettront la valorisation de vos déchets verts.

Nous comprenons qu'il est parfois difficile pour certains de se rendre en déchèterie. Si vous êtes dans ce cas et que vous avez un dépôt à faire, demander l'autorisation en Mairie. Si le volume est important, réduisez le volume le plus possible ou utilisez un broyeur pour faire du paillage chez vous.

Petit exemple de la semaine dernière qui nous a quelque peu « agacé » :



OPÉRATION BRIOCHES 2020 :

Une opération exceptionnelle en raison de la COVID-19

Compte-tenu du contexte sanitaire lié à la Covid-19, l'Apei des 2 Vallées avait décidé de ne pas organiser l'Opération Brioches sur l'ensemble du territoire, comme à l'accoutumée du lundi 12 octobre au dimanche 18 octobre 2020.

En effet, L'Apei des 2 Vallées ne souhaitait pas exposer l'ensemble des acteurs bénévoles et potentiels donateurs au risque de contamination COVID-19.

De ce fait, aucun point de vente, ni porte à porte n'a été mis en place sur l'ensemble des 4 cantons que sont Villers-Cottèrets, Château-Thierry, Essômes-sur-Marne et Fère-en-Tardenois.

L'Apei des 2 Vallées a fait le choix, cette année, de proposer une opération exceptionnelle et d'inverser la logique de solidarité.

Ce sont les personnes en situation de handicap qui ont offert des brioches directement aux personnes touchées par la crise, que sont les personnes âgées et les soignants.

L'Apei des 2 Vallées leur a rendu hommage en déposant des brioches dans les hôpitaux et maisons de retraite partenaires de l'association, touchés par la pandémie.

En attendant de retrouver en 2021 des conditions sanitaires, que nous espérons meilleures, l'Apei des 2 Vallées a mis en place un formulaire de don sur la plateforme en ligne Helloasso, pour ceux qui souhaitent soutenir l'association malgré le contexte.

<https://www.helloasso.com/associations/apei-des-2-vallées/formulaires/5/widget>

Pour ceux qui ne sont pas familiers d'Internet, vous pouvez déposer vos dons en mairie ou les envoyer par la poste à

[Apei des 2 Vallées - 1 rue de Queue d'Ham - 02600 Coyolles](#)

(Chèque à l'ordre de « Apei des 2 Vallées »)

COMMÉMORATION du 11 NOVEMBRE 1918 :

En raison de la situation sanitaire et des mesures qui évoluent de jour en jour, nous ne savons pas à la date d'aujourd'hui comment se dérouleront les commémorations du 11 novembre 1918 dans notre village.

Dès que nous en saurons plus, nous vous informerons par voie d'affichage sur les panneaux municipaux.



REPAS DES AÎNÉS 2020 :

Là aussi, le COVID nous oblige à renoncer à l'organisation du Repas des Aînés sous sa forme traditionnelle, tout événement festif étant interdit dans les salles communales comme notre Foyer Rural Marcel Husson.

Néanmoins, sur proposition de la Commission Communale d'Action Sociale, il a été décidé de remettre un colis aux Aînés de 65 ans et plus. Les personnes concernées recevront dans les prochains jours un courrier leur expliquant comment faire pour en être destinataire.

Si vous avez 65 ans ou plus et que vous ne receviez pas votre courrier, contactez la Mairie au 03 23 69 24 56 le plus rapidement possible.

ARBRE de NOËL 2020 :



Comme tous les ans, nous avons invité Père Noël mais lui aussi est victime de la pandémie.

Lors d'une visioconférence, il nous a confirmé que malgré tout, ses lutins et lui-même préparaient des cadeaux pour Noël. Il nous a d'ailleurs demandé de lui faire parvenir par courrier électronique la liste des enfants sages de la commune afin de n'oublier personne.

Si vous venez de vous installer dans notre village ou



d'accueillir un nouveau bambin à votre foyer, n'oubliez pas de nous en informer le plus vite possible en Mairie.

DÉCORATIONS de NOËL 2020 :

Pour lutter contre la morosité ambiante et donner à notre village un air de Fête plus affirmé qu'à l'accoutumée, la Commission d'Action Sociale, la Municipalité et le Club du passe temps du lundi ont décidé d'étoffer les décorations dans le village à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année. Pour cela :

On remet en état les anciennes décorations lumineuses et on installe de nouvelles illuminations notamment sur la place et au foyer.



On recherche un sapin pour la place du village et un autre éventuellement pour le Foyer. Ils proviennent le plus souvent du jardin d'un concitoyen qui souhaitait l'abattre parce qu'il devenait encombrant ou gênant.

Si vous êtes dans ce cas, la commune vous l'échange contre un abattage gratuit par nos bûcherons aguerris. Faire offre rapidement en Mairie au 03 23 69 24 56. Merci d'avance au(x) généreux donateur(s).

On organise un concours de la maison la mieux décorée. Les habitants sont invités à décorer et illuminer leur maison durant la période des Fêtes de Fin d'Année.

Un jury, tiré au sort parmi les électeurs présents sur la commune, désignera le vainqueur qui se verra remettre un cadeau surprise.



LOCATIONS DU FOYER :

Si pour le moment les rassemblements festifs sont interdits l'évolution de la situation est imprévisible donc :

IMPORTANT !

Les Glanois sont prioritaires pour les réservations 2021 faites avant le 31 décembre 2020. À compter du 1^{er} janvier 2021, les réservations sont ouvertes à tous... et nous avons déjà des demandes en attente pour 2021.